



LA LETTRE DU CAUE77 N°1 — FÉVRIER 2016

Le CAUE77, un organisme à votre service

Le CAUE77 mérite d'être mieux connu parce qu'il est à votre service. Il faut le faire connaître auprès des élus, des services techniques des villes, des particuliers, tous ceux qui ont des questions, des projets en lien avec nos thématiques, architecture, urbanisme, environnement, paysage. Des thématiques majeures qui peuvent être réunies sous le terme fédérateur de cadre de vie ; le CAUE77 est là pour vous conseiller,



vous aider à répondre aux attentes des Seine-et-Marnais. J'espère que ce bulletin, volontairement concis, vous donnera l'information nécessaire pour déclencher le « réflexe CAUE ».

Vous pouvez aussi parcourir notre site www.caue77.fr pour tous les compléments utiles.

Bonne lecture et à très bientôt.

Jérôme Guyard

Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry, Conseiller départemental du canton de Saint-Fargeau-Ponthierry, Président du CAUE77

Le CAUE77 pourquoi, pour qui, comment ?

Origine, financement

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne a été créé en 1979.

Une histoire « ancienne » donc, 36 ans. Une association connue, mais aussi méconnue, en particulier des nouveaux élus. Le statut est original : c'est la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui a institué la possibilité pour les départements de créer les CAUE en leur donnant le pouvoir de voter une taxe perçue sur les constructions neuves. Cette taxe intégrée dans la taxe d'aménagement est prélevée à l'occasion des dépôts de permis de construire. Le Département a délibéré en ce sens et les statuts du CAUE77 ont été déclarés en préfecture le 12 juin 1979. Cette création n'a jamais été remise en cause, si ce n'est le taux de la taxe qui peut fluctuer annuellement, après délibération du Département. Elle fournit l'essentiel des produits de l'association. Des adhésions, des ventes de produits (ouvrages, formations) assu-

rent un complément très variable suivant les années, comme l'est d'ailleurs le produit de la taxe.

Les objectifs et missions du CAUE77, précisés par la loi de 1977

La loi fixe des objectifs de service public repris dans l'article 2 des statuts du CAUE77, intitulé « but et composition de l'association » :

« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité, et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations, et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. »



Dans l'article 3 il est précisé que pour la réalisation de cette mission « l'association met en œuvre les moyens qu'elle estime adaptés à la situation locale (...). Elle peut établir avec tout organisme compétent, et notamment les organismes d'études créés par l'État et les collectivités locales, les modalités de coopération à ses missions. »

L'article 7 définit la composition du conseil d'administration, notamment : quatre représentants de l'État, six représentants des collectivités locales, six membres élus par l'AG, quatre représentants des professions concernées, deux personnes qualifiées. ■■■



■ ■ ■ Des conseils à caractère non prescriptif

La loi est très claire comme les statuts du CAUE77 : les avis ou conseils fournis ne sont jamais prescriptifs. L'ensemble du dispositif est de nature volontaire, fondé sur l'idée que les CAUE ne sont pas des étapes obligatoires dans les procédures d'instruction, de permis de construire, de documents d'urbanisme, etc. Le travail de conseil du CAUE77 est donc avant tout basé sur un travail d'écoute, d'analyse de la demande et de l'existant, des problématiques posées. Les propositions que va faire ensuite le CAUE77 n'ont aucun caractère prescriptif. Le conseil peut déboucher sur une éventuelle reformulation de la demande. À l'intéressé de reprendre à son compte les conclusions émises par le CAUE77. Le CAUE77 a vocation à intervenir sur l'ensemble de la chaîne du projet architectural ou urbain : conseil aux collectivités et aux particuliers, sensibilisation et information des publics, diffusion de la culture architecturale, urbaine, environnementale, formation des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents des collectivités. Le CAUE77 représente par l'expérience acquise un point d'appui essentiel au niveau local de la politique nationale dans ces domaines.



Les évolutions depuis 1977

Depuis leur création les missions des CAUE se sont élargies et adaptées pour répondre à l'évolution des problématiques. La compétence en paysage s'est largement diffusée dans les CAUE suite à la sensibilisation sur cette thématique à partir des années 80. Le réseau des CAUE s'est structuré avec la mise en place d'unions régionales de CAUE, d'une Fédération Nationale, auxquelles notre CAUE adhère.

L'évolution des départements, des services décentralisés de l'État, la montée en puissance des régions, obligent à poser la question du positionnement des CAUE, dans ses missions de conseils et de sensibilisation : quels publics ? quelles thématiques ? La

Bertrand Deladerrière, directeur du CAUE77



Diplômé des Beaux-Arts de Paris, maîtrise (master 1) Paris 1, Sciences de l'art-urbanisme, paysagiste DPLG de l'école de Versailles.
- activité libérale,
- chargé de mission, cellule environnement du

SETRA, (aujourd'hui CEREMA), Ministère de l'Équipement, - au CAUE77 depuis 1994, paysagiste-conseil, directeur-adjoint (1998), directeur (2013).

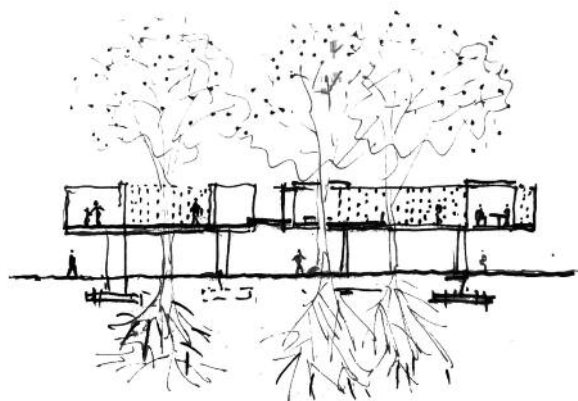
Pourquoi le CAUE77 ?

« C'est avant tout l'intérêt pour le positionnement, un organisme de conseil non prescriptif avec l'idée centrale de liberté, des maîtres d'ouvrage comme des maîtres d'œuvre. Le soutien à la liberté de création pour ceux qui s'engagent dans cet exercice périlleux, les architectes notamment. Une liberté à assumer, un « risque » indispensable. L'expérience de CAUE montre qu'avec une pédagogie adaptée, répétée, on peut faire adhérer aux projets innovants, faire reculer les a priori et transformer radicalement les pratiques. L'expérience apporte une méfiance instinctive vis à vis de toutes les « vérités » dogmatiques, dans tous les domaines y compris esthétiques. Enfin, la formation de paysagiste apprend la prudence et l'ambition. Prudence, parce que ce qui est déjà là mérite une attention et le bon projet découle souvent d'une analyse fine de l'existant. Ambition parce que les points de vue évoluent : la qualité finit par emporter l'adhésion, la médiocrité par disparaître. Le temps donne donc raison à l'ambition et la qualité est doublement vertueuse : elle fait référence, dégage une voie à suivre et revient moins cher. C'est une des évidences qui guide les conseils donnés par le CAUE77. »

réponse à ces questions a fait l'objet d'un rapport du conseil général de l'environnement et du développement durable en février 2015. Un chapitre est consacré au renforcement du rôle des CAUE dans la transition énergétique, les politiques paysagères.

Le conseil aux collectivités, une activité majeure

Ce conseil est évidemment très divers suivant les contextes, la taille des communes, les sujets abordés. Ce rôle trouve son utilité



maximale dans les phases amont de diagnostic et de définition des problématiques et enjeux. Lorsque le projet est modeste la réponse du CAUE77 a pour objectif d'être immédiatement opérationnelle. Pour les démarches de territoire, l'élaboration, la révision des Plans Locaux d'Urbanisme, la gestion d'un patrimoine végétal communal, (etc.) le CAUE77 peut mettre en place un accompagnement dans la durée.

Une équipe pluridisciplinaire

Composée de 10 salariés, l'équipe est pluridisciplinaire. Elle réunit les compétences d'architectes-urbaniste, paysagiste, forestier-

arboriste. Des compétences complémentaires viennent donner le soutien nécessaire pour la communication avec un réalisateur multimédia, une infographiste webmaster, un secrétariat polyvalent. Les chargés d'études ont une connaissance approfondie du contexte seine et marnais par la durée de leur engagement au sein du CAUE77. Cette expérience permet des gains de temps dans l'analyse de l'existant, la recherche de références, la mise en réseau d'interlocuteurs, et de professionnels. C'est cette implication locale qui a permis au fil de années de tisser des liens très étroits avec de multiples partenaires départementaux. Cette expérience alimente les fonds documentaires du CAUE. ■

LES ACTUALITÉS FÉVRIER 2016

À retrouver sur le site caue77.fr



Chédigny le village jardin

Vidéo de 18 mn réalisée lors de la visite du premier village à avoir obtenu en 2013 quatre fleurs au concours des villes et villages fleuris et le label national « Jardin remarquable ». Occasion d'apprécier comment ce village d'Indre-et-Loire de 550 habitants, à l'occasion d'un programme d'enfouissement du réseau électrique, a amorcé dès 1998 une reconquête de l'espace public par le piéton, avec le végétal comme moyen préférentiel. Les retombées dépassent les espérances sur les plans de la

qualité paysagère, l'animation sociale, la qualité de vie, le rayonnement touristique, l'économie locale, etc. Les précisions données par Monsieur Louault, Conseiller départemental et Maire de la commune, éclairent les différentes conditions réunies pour ce résultat remarquable. ■



Diagnostic patrimonial de Noisy-le-Grand

Une étude sur le patrimoine de Noisy-le-Grand vient d'être réalisée par le service Patrimoines et Inventaire de la région Île-de-France, avec l'appui du CAUE77. L'enquête de terrain a permis d'analyser le patrimoine bâti, l'urbanisme et les paysages. Complétée par des recherches bibliographiques et cartographiques l'étude reconstitue l'évolution de la commune et dévoile la très grande variété typologique présente, depuis le bourg rural autour de son église, jusqu'aux quartiers pavillonnaires du XX^e siècle. Étude téléchargeable sur caue77.fr ■



Jeudi
18 février 2016



Habiter la précarité à la limite de l'informel à l'Ecole d'architecture de la ville & des territoires de Marne-la-Vallée. Programme et inscription sur caue77.fr

L'objet de la demi-journée d'études est d'évoquer puis discuter les positionnements possibles face aux morceaux de ville informelle qui se multiplient avec l'aggravation de la crise du logement, entre deux extrêmes, laisser-faire ou endiguement. Le propos sera illustré par des exemples à différentes échelles. ■

Dernière minute : le paysage, mission renforcée pour les CAUE

Le Sénat a adopté le 26 janvier 2016 un projet de loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (pour : 263 voix, contre : 32). Un article spécifique (72bis A), ajoute le paysage aux domaines déjà inclus dans la loi créant les CAUE (article 7 de la loi sur l'architecture n°77-2 du 3 janvier 1977).

Le troisième alinéa de la loi est ainsi rédigé :

« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés, et assurer la qualité architecturale des constructions sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »

Au quatrième alinéa, après les mots : « le consulter sur tout projet » sont insérés les mots : « de paysage ». Le rapporteur,

Monsieur Jérôme Bignon, précise à l'occasion que les CAUE sont le premier réseau de paysagistes publics en France.

À noter que le CAUE de Seine-et-Marne a été un des premiers en France à intégrer cette compétence, assurée depuis sans interruption. Au fil des années le CAUE77 a ainsi pu acquérir une connaissance très fine du territoire seine-et-marnais, secteurs ruraux et urbains confondus.

Il a été l'artisan aux côtés du Département de l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne qui reste sans conteste une référence parmi les ouvrages de ce type, à la fois par la qualité des cartographies au 1/25 000^e supervisées par le paysagiste Alain Freydet, et la finesse des découpages, et donc des commentaires réalisés par les bureaux d'études maîtres d'œuvre de cet atlas.

À noter également qu'avec la maison d'édition les Presses du Village, le CAUE77 s'est investi dans la rédaction et l'édition en 2004 d'un des trop rares ouvrages consacrés aux parcs et jardins seine-et-marnais. Vite épuisé ce livre a fait l'objet d'une réédition (*Parcs et jardins de Seine-et-Marne*, éditions les Presses du Village, 2004, Christian de Bartillat, 207 pages).

Enfin, l'arbre, élément majeur des paysages ruraux est une compétence constamment réaffirmée et entretenue par le CAUE77, incarnée par la présence d'un forestier-arboriste depuis la création du CAUE (voir notre site arbres-caue77.org). ■



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de Seine-et-Marne
27 rue du Marché – 77120 Coulommiers
Tél. : 01.64.03.30.62 – Fax : 01.64.03.61.78
Courriel : caue77@wanadoo.fr – Site web : www.caue77.fr
Conception graphique et réalisation : Juliette Tixador
juliettetixador@free.fr

Cette lettre est envoyée par mail et en version papier en édition restreinte.

Pour la diffuser plus largement, merci pour vos suggestions de destinataires :

Nom :

Adresse mail :

.....

Nom :

Adresse mail :

.....